



## AUTORISATION DE SORTIR SEUL DE LA MAISON RELAIS

(Uniquement pour les enfants du cycle 3 – 4)

Chers parents, veuillez noter que pour des raisons de sécurité le personnel de la Maison Relais ne laisse plus sortir les enfants seuls de la Maison Relais sans autorisation par écrite. Si vous désirez par exemple que votre enfant rentre seul, monte seul au parking ou aille seul près de la sortie du site Gewännchen (aire de jeux) après avoir téléphoné au personnel, il est indispensable de nous signer une décharge de responsabilité.

Merci de votre coopération et votre compréhension

Le personnel de la Maison Relais

---

### AUTORISATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ mère, père, tuteur de

l'enfant \_\_\_\_\_ autorise le personnel de la Maison Relais de

laisser sortir seul mon enfant. Dès la sortie du bâtiment le personnel de la Maison Relais n'est plus responsable de l'enfant.

Lundi à \_\_\_\_\_ heures

Mardi à \_\_\_\_\_ heures

Mercredi à \_\_\_\_\_ heures

Judi à \_\_\_\_\_ heures

Vendredi à \_\_\_\_\_ heures

Et

Ou

En cas d'appel par téléphone à la Maison Relais le jour même.

Si un frère ou une sœur plus jeune doit accompagner l'enfant du cycle 3 à 4 veuillez indiquer le nom de l'enfant (cycle 2) : \_\_\_\_\_. Veuillez noter que les frères/sœurs auront uniquement l'autorisation de sortir ensemble de la Maison Relais !

(Cette décharge et autorisation sera valable du 15.09.2023 – 14.09.2024 sauf annulation par écrite)

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_